



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**PUBLIE LE** 29 FEV. 2024  
**N°2024-025**

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, sept février à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Avenant n°1 à la convention en date du 26 avril 2022 entre La Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la Commune de Champigny-sur-Marne, relative au projet DEMOS**

**Rapporteur** : M. GAUDIERE

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme BENAHMED (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE GUEDJ), Mme SAILLAND (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme THEOPHILE), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. FAUTRE)

**Secrétaire de séance** : M. SLIMOVICI

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux » en date du 30 janvier 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Finances, Affaires générales, Marchés et Achats publics, Personnel communal, Formation du personnel, Handicap, Nouvelles technologies », émis lors de sa séance en date du 30 janvier 2024 ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de Champigny-sur-Marne de valoriser les projets artistiques et culturels élaboré en partenariat avec les différentes institutions éducatives et culturelles publiques.

**Considérant** la volonté de la municipalité de Champigny-sur-Marne de sensibiliser un large public à la pratique d'instrument de musique dès le plus jeune âge.

**Considérant** que ce dispositif est accompagné d'un soutien financier spécifique prévu au budget du service des CLME.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

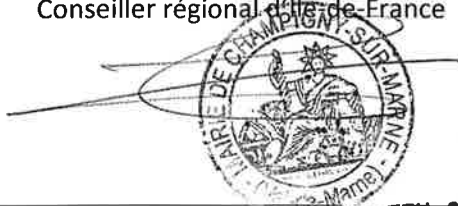
**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention en date du 26 avril 2022 entre La Cité de la musique-Philharmonie de Paris et la Commune de Champigny-sur-Marne, relative au projet DEMOS.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tant administratif que financier, tendant à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : ATTRIBUE** une participation en 2023 et 2024 d'un montant de 7000 €.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur David SLIMOVICI  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **29 FEV. 2024**

Publication, le **29 FEV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

